

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 26 (1979)
Heft: 3

Rubrik: Nouvelles des communes et des cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En bref

Nouvelles des communes et des cantons romands

Aigle. Le programme de la Municipalité pour 1979 prévoit la construction d'un abri de protection civile et d'un poste de commandement. Coût total 1 400 000 francs, dont 400 000 francs à la charge de la commune.

Aubonne. M. André Aellen, chef local de la protection civile, représente la commune dans la commission des 24 communes intéressées au Centre régional d'instruction PC, Ouest vaudois.

Cortailod. Dernièrement, un rapport d'état-major réunissait les responsables des services de l'organisme de protection local. Il avait pour but la mise à jour des plans de la protection générale, du bilan des places protégées, du calcul des effectifs et des éléments touchant l'Office communal PC. A fin 1978, la commune comprenait 3591 habitants. Il existe 3246 places protégées avec ventilation et 641 sans ventilation. L'organisme local dispose d'une centaine de personnes instruites. Le budget 1979 prévoit un montant global de 23 700 francs (toutes subventions déduites), comprenant: les frais de cours d'instruction et vacations du chef local, l'administration, de chauffage, d'entretien, de location de locaux, puis l'achat, l'entretien du matériel et de l'équipement.

Genève. En deux jours il est tombé 85,2 mm d'eau! Le Foron et la Seymaz ont causé d'importantes inondations. Dimanche 28 janvier, alerté par le Poste permanent, M. Eric Ischi, chef local de la protection civile, a engagé des hommes et du matériel dès 3 heures du matin. Il coordonnait les opérations d'un poste de commandement improvisé à l'endroit appelé «Le Vallon». Dès 16 heures, les niveaux du Foron et de la Seymaz se sont stabilisés et, à partir de 18 heures, la situation générale s'améliorait.

Leytron. La Commune dispose de son nouveau collège. Cette étape, aujourd'hui terminée, devrait être suivie, dans un proche avenir, de la construction d'une salle de gymnastique et d'un centre de protection civile. Les études sont en cours.

Lucens. Pour remplacer M. Pierre-André Gétaz, qui a quitté la localité, la Municipalité a nommé M. Jacques Chollet-Durand chef local de la protection civile. Il est entré en fonctions le 1er janvier 1979, après avoir suivi un cours fédéral de quinze jours. Il avait déjà assumé des responsabilités dans le domaine de la PC en Valais.

Morges. Le programme du concours d'architecture de Beausobre pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire comprend 26 classes et de nombreuses salles spéciales pour divers enseignements. La réalisation d'un complexe sportif est également prévue, comprenant entre autres des abris de protection civile pouvant permettre le parcage de voitures. Le jury, présidé par M. Xavier Salina, a retenu trois projets qui ont été primés. Une mise au point d'un projet définitif est en cours.

Valais. Pour remplacer M. Albert Taramarcas à la tête de l'Office cantonal de la protection civile et le Service du feu, le Conseil d'Etat vient de désigner M. Hubert Constantin, chef instructeur de la protection civile et de lutte contre l'incendie.

Canton de Genève

Révision de la loi fédérale sur la protection civile

Les modifications apportées à la législation fédérale vont conduire à une révision de la loi et du règlement cantonal. A l'avenir, toutes les communes et non plus seulement les plus peuplées seront astreintes à créer une organisation de sauvetage et de secours et à construire des abris pour la population.

Pour les nouvelles communes astreintes, nous envisageons, d'une manière genevoise, de former des groupes de deux ou trois communes dans le dessein de charger le moins possible des finances communales et cantonales.

Etat actuel de la protection civile à Genève

A ce jour, nous avons instruit environ 12 500 personnes sur les 25 000 qui sont astreintes à servir, c'est-à-dire celles qui, âgées de 20 à 60 ans, ne font pas ou plus de service militaire. Les femmes peuvent collaborer à titre volontaire. La première année, les personnes suivent un cours d'introduction et un exercice d'une durée totale de cinq jours à Bernex puis, chaque année, un exercice de deux jours organisé, en général, par les communes.

En considérant le nombre croissant de cours de cadres et de spécialistes qui doivent être instruits au Centre d'instruction de Bernex, il est indispensable que la Ville de Genève dispose,

comme toutes les grandes villes suisses, de son propre centre.

Les 12 000 hommes et 500 femmes qui constituent l'organisation actuelle sont attribués, avant tout, aux services de sauvetage, de lutte contre le feu, sanitaire et assistance. Un effort important devra être entrepris, ces prochaines années, dans le but de réaliser une organisation d'abris avec des cadres et du personnel responsables de la prise en charge de la population dans les abris et du contrôle de l'entretien de ces abris.

La population de l'agglomération dispose de plus de 300 000 places d'abris. Pour les états-majors et les formations de l'organisation, le canton et les communes ont réalisé une partie des constructions abritées prescrites.

La protection civile dispose, notamment, du matériel et des véhicules suivants:

- 160 motopompes de 1400 l/min.
- 100 motopompes de 400 l/min.
- 64 assortiments de pionniers chacun avec
 - 1 compresseur
 - 1 tronçonneuse
 - 1 chalumeau-découpeur
 - 1 pompe à immersion
- 40 assortiments de matériel sanitaire
- 70 assortiments de téléphone
- 160 appareils radio
- 19 véhicules combinés permettant l'acheminement des secours et le transport de blessés.

Organisation de catastrophe en temps de paix

Le Département de l'intérieur et de l'agriculture est responsable, selon la législation de l'organisation des secours en cas de catastrophe. A cet effet, il dispose d'une commission chargée de mettre sur pied ces secours. La commission, présidée par le directeur du Service cantonal de la protection civile, comprend le chef de la police, l'inspecteur cantonal du service du feu, le chef de la protection civile de la Ville de Genève, un représentant du Département des travaux publics et de celui de la prévoyance sociale et de la santé publique, le chef du Service des secours et de surveillance de l'aéroport et le chef du Service du feu de la Ville de Genève.

Cette commission a établi un plan général des secours qui présente, notamment, le mode et le déclenchement de l'alarme, le plan des transmissions et l'inventaire des moyens en personnel, matériel, véhicules et locaux.

L'organisation a été mise sur pied lors de la sécheresse de 1976 et a démontré, à cette occasion, son efficacité.

Service d'hélicoptère

La protection civile est aussi chargée du Service d'hélicoptère qui assure une permanence 24 heures sur 24. L'hélicoptère est un moyen pour assurer la direction des secours et les transports urgents en cas de catastrophe ou de guerre.

Il est aussi très utile, tous les jours, pour le transport de blessés et de malades graves et pour des missions au profit de la collectivité.

En 1977, l'hélicoptère a été engagé 227 fois en faveur de la collectivité. 80 patients et 2 organes à greffer ont

été transportés. Les autres missions concernent, notamment, la police et l'aménagement du territoire.

En cas de catastrophe ou de guerre, l'hélicoptère représente un moyen important, non seulement pour le transport de blessés, mais aussi pour la recherche de renseignements et la direction des secours.

Protection des biens culturels en cas de conflits armés

Les législations fédérale et cantonale sur cette protection font suite à la Convention de La Haye et prévoient,

particulièrement, la mise à l'abri de biens meubles présentant une grande importance pour le patrimoine culturel et l'établissement de documents et reproductions.

A cet effet, le service de la protection civile ainsi que la Ville de Genève ont entrepris des opérations de microfilmage aux Archives de l'Etat, aux musées d'art et d'histoire, d'ethnographie, d'histoire naturelle et à la Bibliothèque publique et universitaire. A ce jour, plus de 300 000 clichés ont été établis. *E. Reymann*

Canton de Neuchâtel. Extrait du rapport de gestion de l'Office cantonal PC.

Généralités: Malgré la récession et les difficultés rencontrées dans divers secteurs, sur le plan financier, la protection civile du canton a continué à se développer harmonieusement et avec sérieux.

Il est regrettable de constater qu'à la suite de la forte diminution de la population, de nombreuses personnes, ayant acquis une bonne formation de cadres ou de spécialistes, ont quitté les organismes dans lesquels elles étaient incorporées.

Projets de construction: 412 pour 8226 places abritées.

Promesses de subventions accordées sur un montant de dépenses supplémentaires de 5 763 833 francs.

Instruction

Instructeurs à disposition: cantonaux 19, communaux 58 = 77

Participants aux cours en 1978: 92 à des cours fédéraux

Participants à des cours cantonaux et communaux

convoqués: 1460

dispensés avant les cours 88

licenciés médicalement

à l'entrée du cours 17

défaillants à l'entrée 14

défaillants pendant le cours 2

licenciés pendant le cours 12 -133

instruits 1327

Effectif des personnes instruites à fin 1978 6039

Nombre de personnes instruites restant dans les communes 4547

Constructions et répartition des charges pour 1978:

| Abris | Coût total | Subventions | | Part à la charge des propriétaires |
|---------------|------------------|----------------|----------------|------------------------------------|
| | | can-tonales | com-munales | |
| privés | 1 469 937 | 307 097 | 421 324 | 252 213 |
| ouvrages PC | 740 236 | 173 832 | 542 972 | - |
| Totaux | 2 210 173 | 480 929 | 964 296 | 252 213 |

| | Nombre d'abris aménagés | Nombre de places | Subventions cantonales payées |
|-----------------|-------------------------|------------------|-------------------------------|
| de 1953 à 1977: | 3670 | 121 802 | 9 621 591 |
| en 1978: | 97 | 2 320 | 307 097 |
| Totaux: | 3767 | 124 122 | 9 928 688 |

Livraisons de matériel en 1978

| | Valeur totale | Subv. fédérales | Subv. cantonales | Part des communes et OPE |
|--------------------|-------------------|-------------------|------------------|--------------------------|
| aux communes | 216 090.60 | 136 658.75 | 39 716.25 | 39 715.60 |
| aux établissements | 6 824.50 | 4 387.05 | 812.50 | 1 624.95 |
| Totaux | 222 915.10 | 141 045.80 | 40 528.75 | 41 340.55 |

Situation à fin 1978

| | | | | |
|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| aux communes | 9 031 778.90 | 5 281 687.40 | 1 875 050.70 | 1 875 040.80 |
| aux établissements | 100 426.70 | 58 098.55 | 10 785.25 | 31 542.90 |
| Totaux | 9 132 205.60 | 5 339 785.95 | 1 885 835.95 | 1 906 583.70 |

Canton de Vaud

Service de protection atomique et chimique

Aspac, une amicale qui se porte bien

L'Aspac, amicale du service de protection atomique et chimique de la protection civile du canton de Vaud, se porte bien.

En effet, fondé le 18 janvier 1974, à Lutry, par une vingtaine de «mordus» du Spac, ce groupe a gonflé ses rangs et se trouve à l'heure actuelle frisant la centaine de membres, tous instruits au Spac de la protection civile vaudoise.

L'Aspac a pour buts de resserrer les liens entre les membres du service AC de la protection civile, de collaborer avec l'autorité pour l'instruction, l'organisation des cours, exercices et rapports et de promouvoir l'information tant au niveau des formations de protection civile qu'au niveau de la population.

Sous l'égide de son nouveau président, l'Aspac a créé en 1978 un document technique qui comprend aujourd'hui 44 feuilles de renseignements concernant la technique nucléaire, les retombées radioactives, la bombe à neutrons, les moyens de protection, les dangers pour l'environnement, la maladie des radiations, etc. Cette documentation sera complétée périodiquement.

D'autre part, l'Aspac est en train de mettre au point un fichier de renseignements qui sera à la disposition de tous au centre cantonal d'instruction de Gollion, actuellement en construction.

Précisons que tous ces travaux sont effectués bénévolement par les membres de l'Aspac et qu'une excellente collaboration a lieu entre l'Office cantonal de la protection civile et l'amicale.

Souhaitons que cet état d'esprit évolue encore et que les buts de l'Aspac qui sont, en résumé, de pro-

téger notre population et de sauver des vies humaines, puissent être développés et respectés.

Un grand coup de chapeau à ceux qui se dévouent bénévolement pour la protection civile et la cause publique en général.

Tous renseignements peuvent être obtenus auprès de l'Aspac, case postale 32, CH-1001 Lausanne.

L'emploi des gaz de combat au cours des âges

Contrairement à une opinion très répandue, les gaz et autres matières toxiques n'ont nullement été utilisés pour la première fois durant la Première Guerre mondiale de 1914-1918.

Bien au contraire, ce moyen de combat semble remonter à l'époque préhistorique. Dès les temps les plus reculés, l'homme a cherché à vaincre la résistance de son adversaire, d'abord en l'enfumant, puis, plus tard, en le soumettant à l'action de diverses vapeurs possédant des propriétés somnifères ou stupéfiantes.

Mais les gaz n'ont fait leur apparition officielle sur le champ de bataille que pendant la guerre du Péloponnèse, au Ve siècle av. J.-C. Thucydide rapporte à ce propos plusieurs cas où le soufre,

allié à d'autres matières, fut utilisé lors de sièges mémorables. C'est ainsi que furent enlevées les villes fortes de Platée et de Delium (428 av. J.-C.). Au siège de Delium, notamment, l'armée béotienne employa une machine composée d'un gros tronc d'arbre évidé formant un long tube: à l'un des bouts de ce tube, les Béotiens suspendirent une sorte de fourneau rempli de charbons ardents, de soufre et de poix et surmonté d'une cheminée métallique en «T», dont l'une des branches fut engagée à une puissante soufflerie. De cette manière simple et ingénieuse, les vapeurs de soufre que dégageait le fourneau étaient dirigées contre les assiégés. L'entreprise semble avoir donné de bons résultats, car Delium dut finalement se rendre.

Il est donc assez curieux de voir utiliser dans l'Antiquité un moyen que les Allemands reprirent en 1915 près d'Ypres, et qui leur assura un succès dépassant les prévisions.

Plutarque, dans sa *Biographie de Sertorius*, donne d'intéressants renseignements sur la guerre chimique chez les Romains. Il cite plusieurs cas où les Romains triomphèrent des hordes barbares en émettant contre elles,

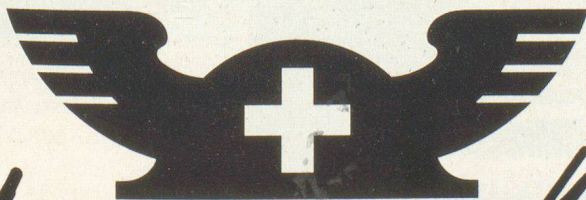
grâce à une judicieuse utilisation du vent, des nuages de gaz irritant les muqueuses oculaires et nasales. De même, d'après Polybe et Tite-Live, les légionnaires romains auraient usé de fumées suffocantes pendant le siège d'Ambrache, capitale de Pyrrhus (187 av. J.-C.).

Des chroniques datant du XIIe siècle relatent des faits très curieux au sujet de l'emploi de gaz agressifs par les Arabes. Hassan Abramamah, dans un écrit datant de 1280, préconise l'usage de vapeurs toxiques obtenues par combustion d'une pâte arsenicale et susceptible de mettre l'ennemi hors de combat. Dans un livre de la collection *Ambraser* (début du XVe s.) d'un auteur inconnu, on trouve une première recette de bombes irritantes et suffocantes dont l'éclatement dispersait un nuage délétère et qui rendaient de bons services pour chasser l'adversaire de ses abris.

Dans ce temps-là déjà, l'emploi des gaz toxiques était cependant tenu en piètre estime, car on trouve à la fin du livre cette phrase qui en dit long: «Le moyen est bon, mais peu chevaleresque».

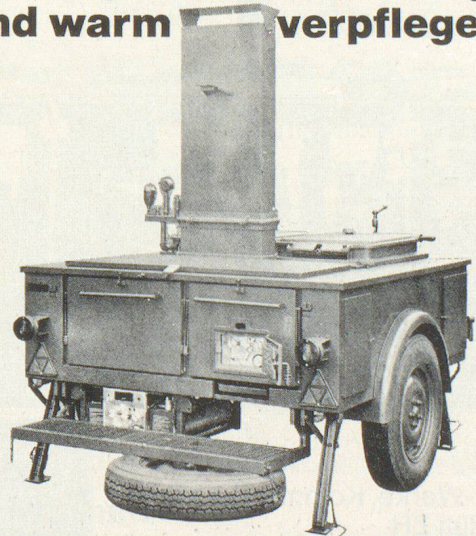
Des appréciations semblables sont émises dans des ouvrages du XVIIe siècle, par exemple dans les livres de

Die Messegruppen an der Muba 79:
Möbelzentrum, Haushalt, Küche
und Gastgewerbe, Kunstgewerbe,
Spielwaren, Nahrungsmittel und
Getränke, Camping und Garten,
Textilien und Lederwaren, Büro und
Werbung, Technischer Industrie-
bedarf, Dienstleistungen, Unter-
haltungselektronik.



Schweizer Mustermesse Basel
21. April - 1. Mai 1979

**Können Sie 3000 Pers.
pro Tag stromunabhängig
und warm verpflegen?**



A. Haari AG Bellerivestr. 10 8008 Zürich
Telefon 01 471437

Coupon Verlangen Sie unverbindlich unseren
ausführlichen Prospekt

Firma _____
Name _____ Vorname _____
Strasse _____ Ort _____

Samuel Zimmermann (1573) et dans ceux de l'Autrichien Wulff von Senfftenberg: ce dernier recommandait d'exterminer les Turcs avec des bombes chargées d'arsenic, mais de ne jamais y recourir contre les chrétiens (1575).

C'est au XVII^e siècle que prit naissance l'idée de fabriquer des projectiles d'artillerie remplis de substances chimiques dégagant des nuages suffocants lors de l'éclatement.

En 1812, le capitaine de corvette Dundonald, de la marine anglaise, eut l'idée d'utiliser à la guerre l'anhydride sulfureux qui se dégage du soufre en combustion. Le prince régent d'Angleterre, auquel fut soumise cette idée, la trouva très intéressante mais déclara que, les effets obtenus étant terrifiants, aucun soldat digne de ce nom n'oserait avoir recours à ce moyen. Le projet de Dundonald fut classé dans les archives d'Etat. Mais 43 ans plus tard, pendant la guerre de Crimée (1854-1856) qui opposa la Russie à la Turquie, la France, l'Angleterre et le Piémont, les scrupules ayant vraisemblablement quelque peu

faibli, on reprit l'invention pour l'expérimenter lors du siège de Sébastopol. Dundonald, devenu amiral et octogénaire, fut chargé de préparer avec le chimiste anglais Faraday une attaque au moyen de nuages d'oxyde sulfureux. Ce plan ne fut néanmoins pas réalisé: le général Péliissier, commandant en chef des armées coalisées à Sébastopol, refusa d'autoriser son exécution. En effet, le 19 juin 1845, alors qu'il n'était encore que colonel, Péliissier avait fait asphyxier, au moyen de fumée, la tribu des Ouied-Rhia dans la grotte de Nemchia-Dara, près d'Alger. Sur 1150 hommes, 55 seulement échappèrent à une mort atroce. Ce procédé inhumain avait soulevé à Paris une telle indignation que le général Péliissier renonça à se rendre complice d'un nouveau crime aussi odieux.

Pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871, un pharmacien allemand proposa l'emploi d'obus à la vératine pour causer chez l'ennemi des étouffements très violents et le mettre hors de combat pendant une demi-heure au moins. Le pharmacien

fut éconduit. Mais sa proposition fut reprise pendant la Première Guerre mondiale de 1914-1918 et la bombe à la vératine fut réalisée en Allemagne sous la forme de la bombe sternutoire «Croix-Bleue».

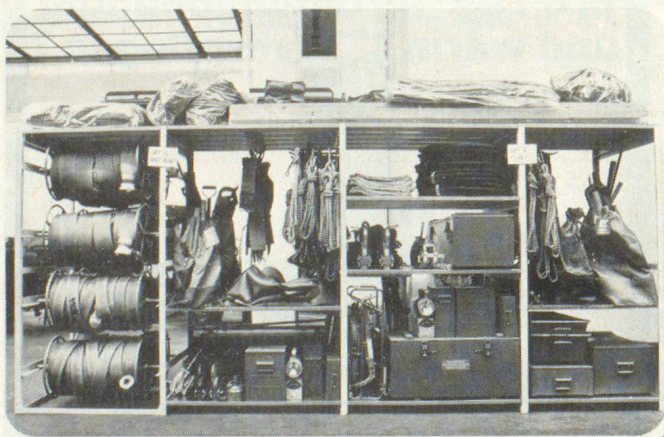
Ainsi l'idée d'utiliser des gaz comme moyen de combat est très ancienne. Mais c'est seulement au cours de la guerre de 1914-1918 qu'elle prit une importance de premier plan, l'outillage perfectionné de l'industrie chimique moderne ayant permis de fabriquer en grandes quantités des substances toxiques.

Pour des raisons humanitaires, la guerre chimique est aujourd'hui considérée officiellement comme prohibée. Mais il faut bien, bon gré mal gré, compter avec l'éventualité de l'emploi des matières toxiques lors des guerres futures.

F.G.

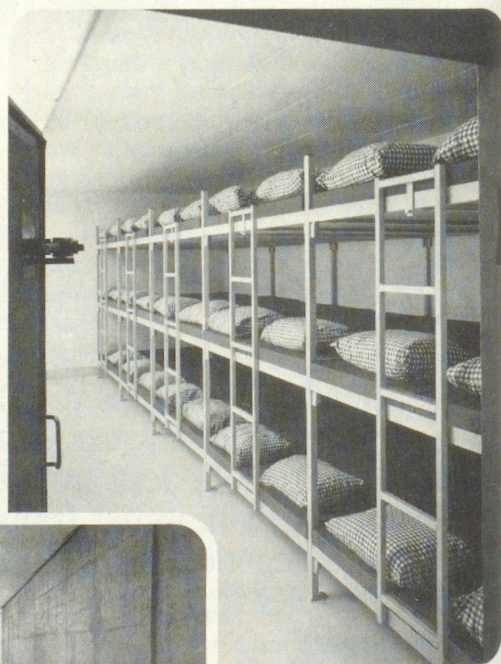


Embru ist Vollausrüster für Zivilschutzanlagen und Truppenunterkünfte



Schränke, Effekten- und Materialgestelle Kombi-Betten als Liege- und Lagergestelle

Tische und Stühle



Embru-Werke, Kommunalbedarf
8630 Rüti ZH
Telefon 055 / 3128 44

embru

Schutzraumausstellung in Rüti



Wir liefern vollständige Einrichtungen und planen mit. Verlangen Sie unsere Dokumentation mit Referenzen.

ZM 2/78